

REPUBLIQUE FRANÇAISE**Département des HAUTES-ALPES
Commune de Tallard****Délibération du Conseil Municipal****Séance du 1^{er} février 2021****N° 2021-09**

L'an deux mille vingt et un et le premier février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué par courrier en date du 22 janvier 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en la salle polyvalente municipale, sise 1 Place Charles de Gaulle – Tallard (05130) ; sous la présidence de Monsieur Daniel BOREL, Maire.

Etai^{ent} présents : Mme Sylvie LABBÉ, M. Daniel BOREL, Mme Marie-Christine LAZARO, M. Christian PAPUT, Mme Annie LEDIEU, Mme Gabrielle RABOUIN, M. Fernand BARD, M. Fabien RAGE, Mme Jeanine MAMAN, M. Martial FERRÉ, M. Loïc GUIDONE, Mme Nathalie MARTIN-MILLE, M. Mathieu GRUERE, Mme Chloé LALLEMAND, M. Fabien MALFATTO.

Etai^{ent} absents/excusés, et ont donné pouvoir : M. Jean-Michel ARNAUD, M. Benjamin CORTESE, Mme Martine PAUL, Mme Angélique DARTEVELLE, qui ont respectivement donné pouvoir à M. Daniel BOREL, à Mme Gabrielle RABOUIN, à Mme Annie LEDIEU, à Mme Marie-Christine LAZARO.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Gabrielle RABOUIN a été désignée parmi les membres du Conseil Municipal pour assurer les fonctions de secrétaire de séance ; fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Désignation d'un correspondant défense

Il appartient de chaque commune de procéder à la désignation d'un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal. Le correspondant défense a pour rôle principal de servir de relais d'information entre le ministère de la défense et les communes. Il est destinataire d'une information régulière sur les questions de défense et remplit, sur la base du volontariat, une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région, et peut être amené à s'exprimer sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Monsieur Le Maire propose de désigner, au sein du Conseil Municipal, Madame / Monsieur Fernand BARD en qualité de correspondant Défense.

DECISION

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, la présente délibération est mise aux voix :

Le Conseil Municipal, par :

POUR : 19 Voix
CONTRE : 00 Voix
ABSTENTION(S) : 00 Voix

DESIGNE Monsieur Fernand BARD en qualité de Correspondant Défense,

CHARGE Monsieur le Maire de la transmission, à Madame la Préfète des Hautes-Alpes, de la présente délibération et des coordonnées du correspondant défense ainsi désigné par le Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Tallard les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Daniel BOREL

